

2021-0386  
2021-10-29

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 05/11/2022, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le linuron, RVD2020-10. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2021-0386  
2021-10-29

**GROUPE 7 HERBICIDE**

CONTENU NET: 4-10 LITRES

# **AFOLAN F**

## **HERBICIDE**

COMMERCIAL

Ce produit permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables indiquées sur l'étiquette dans les cultures suivantes : carotte, pomme de terre, panais, asperge et brise-vent.



GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO. D'HOMOLOGATION 16363  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Linuron 450 g/L

Ce produit contient de la 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
AVANT L'EMPLOI

**Date de révocation des utilisations  
révoquées faisant l'objet  
d'un abandon graduel prolongé**

<b>Cultures</b>	<b>Date de la dernière utilisation</b>
aneth, céleri	5 novembre 2024

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**

300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma  
au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053  
(24 heures sur 24)**

2021-0386

2021-10-29

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ce produit peut irriter les yeux, le nez, la gorge et l'épiderme. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après utilisation. Ne pas contaminer les aliments pour les animaux ou les humains. Ne pas contaminer les plans d'eau. Éviter tout contact avec engrais, insecticides, fongicides et semences.

N'appliquer qu'aux endroits recommandés. Ne pas vider les réservoirs près des arbres ou des plantes à conserver ou dans les endroits où leurs racines peuvent s'étendre. Ne pas vaporiser le produit ou rincer le réservoir ayant contenu AFOLAN F HERBICIDE dans des endroits où celui-ci pourrait se répandre et nuire à la végétation environnante. Ne pas utiliser sur pelouses, allées, entrées, courts de tennis ou autre endroits de ce genre. Éviter que la dérive du produit ne se répande sur les plantes à conserver.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une combinaison en coton par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques durant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.

Des systèmes fermés sont requis pour le mélange et le chargement. Un système fermé permet de retirer un pesticide de son contenant original et de rincer, mélanger, diluer et transférer le produit avec des boyaux, des tuyaux et des raccords suffisamment étanches pour prévenir toute exposition au pesticide ou à la solution de rinçage. Aucun rinçage n'est requis si le pesticide est utilisé sans être dilué.

Durant l'application, utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, dispositif de filtration des poussières et des embruns ou dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine.

Limiter à [77 kg p.a.] la quantité de produit manipulée par jour par personne lors du mélange, du chargement et de l'application par rampe de pulvérisation. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

#### PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Toxiques pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

2021-0386

2021-10-29

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

**PREMIERS SOINS:**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **SI AVALÉ**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**SI DANS LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.**

Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).

**ENTREPOSAGE:** Entreposer dans le contenant d'origine. NE PAS ENTREPOSER à des températures sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant un an ou plus, bien agiter avant d'utiliser. Garder le contenant bien fermé et loin des semences, engrais, plantes, et aliments pour les humains et les animaux. Ne pas entreposer dans ou près des habitations. En cas d'incendie, de contenants abîmés ou de fuite, composer le numéro sans frais 1 800 535-5053.

**DU CONTENANT RECYCLABLE:** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2021-0386

2021-10-29

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DE LA SOLUTION NON UTILISÉE:** S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois le traitement terminé, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **PAS SUR LES CULTURES**, loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, des canaux d'irrigation et de la végétation désirable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER:**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB R3B 0X1

1-855-264-6262

AFOLAN est de marque déposée de ADAMA Group Company.

**GROUPE 7 HERBICIDE**

CONTENU NET: 4-10 LITRES

# **AFOLAN F HERBICIDE**

COMMERCIAL

Ce produit permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables indiquées sur l'étiquette dans les cultures suivantes : carotte, pomme de terre, panais, asperge et brise-vent.



GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO. D'HOMOLOGATION 16363  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Linuron 450 g/L

Ce produit contient de la 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
AVANT L'EMPLOI

**Date de révocation des utilisations  
révoquées faisant l'objet  
d'un abandon graduel prolongé**

<b>Cultures</b>	<b>Date de la dernière utilisation</b>
aneth, céleri	5 novembre 2024

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**  
300 – 191 Lombard  
Winnipeg, MB  
R3B 0X1  
1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053  
(24 heures sur 24)**

2017-3980

2017-09-01

### INFORMATION GÉNÉRALE:

Ne pas faire plus d'une application par saison sauf sur les carottes où l'on recommande deux applications à taux réduits. (Voir mode d'emploi). Un usage excessif ou répété du linuron peut causer des dommages à une culture de navets si celle-ci est cultivée l'année suivante. Ne pas se servir de ce produit sur des sols sableux ou à texture grossière faible en matière organique (moins de 3%).

### ENTREPOSAGE:

NE PAS ENTREPOSER DANS UN ENDROIT OÙ LA TEMPÉRATURE PEUT ÊTRE MOINDRE DE 5°C. ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE.

### MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

### ZONES TAMPONS

L'utilisation de pulvérisateurs dotés de capots ou d'un écran protecteur qui permettent de prévenir tout contact entre la pulvérisation et les cultures, les fruits et les feuilles ne nécessite aucune zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe et la lisière de l'habitat terrestre sensible (par exemple, prairie, forêt, brise-vent, boisé, haie, zone riveraine, zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (par exemple, lac, rivière, bournier, étang, cuvette des Prairies, marais, ruisseau, réservoir, marécage) et de l'habitat estuarien ou marin les plus proches, dans la direction du vent.

**Zones tampons pour les utilisations dont l'homologation est maintenue (carotte, panais, pomme de terre, asperge, brise-vent)**

Méthode d'application	Crop	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pomme de terre, brise-vent	5	1	1	1	4
	Carotte, panais	4	1	1	1	3
	Asperge	5	1	1	1	3

2017-3980

2017-09-01

## Zones tampons pour les utilisations faisant l'objet d'un abandon graduel prolongé (aneth, céleri)

Méthode d'application	Culture	Zones tampons provisoires (en mètres) requises pour la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	<b>céleri</b>	5	1	1	1	3
	<b>aneth,</b>	4	1	1	1	3

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros des calibres indiqués pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Les zones tampons pour la pulvérisation de ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE:

AFOLAN F HERBICIDE est une formule spéciale de linuron. IL FAUT BIEN SUIVRE LES DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE.

- 1) Remplir le réservoir à la moitié avec de l'eau propre.
- 2) **Bien agiter le contenant fermé** de AFOLAN F HERBICIDE.
- 3) Il faut ajouter lentement AFOLAN F HERBICIDE au réservoir pendant que le tuyau d'agitation ou l'agitateur mécanique est en opération.
- 4) Vider complètement le contenant de AFOLAN F HERBICIDE en le gardant dans une position verticale inversée, pendant 30 secondes.
- 5) Ajouter assez d'eau de rinçage pour que le contenant soit d'un cinquième à un quart plein.
- 6) Secouer le contenant vigoureusement et ajouter l'eau de rinçage au réservoir, garder le contenant inversée pendant 30 secondes.
- 7) Répéter ce rinçage trois fois pour s'assurer que tout l'AFOLAN F HERBICIDE est maintenant dans le réservoir.
- 8) Faire le plein du réservoir après les rinçages.

**ATTENTION:** Pour éviter que le produit se précipite au fond du réservoir, pulvériser AFOLAN F HERBICIDE aussitôt que possible après avoir préparé la bouillie.

**Instructions pour pulvériser:** Se servir de filtres de 50 mesh ou moins. Une pompe de capacité suffisante est nécessaire pour maintenir un volume adéquat dans le tuyau d'agitation et/ou dans le système d'agitation mécanique. Ceci prévient la précipitation en faisant la pulvérisation.

Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur pour emprises ou d'un équipement portatif.

### USAGE EN PRÉLEVÉE:

Le sol doit être bien préparé et libre le plus que possible de déchets et de mottes de terre. Semer à la profondeur spécifiée car autrement la culture pourrait subir des dommages. Il faut

2017-3980

2017-09-01

avoir suffisamment d'eau sous forme de pluie ou d'irrigation après le traitement pour transporter le produit chimique jusqu'à la zone des racines des mauvaises herbes en germination. On obtient de meilleurs résultats lorsque cela se produit à moins de deux semaines après l'application. S'il n'y a pas assez d'humidité pour activer le produit chimique ou si le sol devient croulé avant la sortie de terre ou l'émergence de la culture, il faut effectuer un binage rotatif peu profond avant que les mauvaises herbes soient bien établies. Autrement éviter de cultiver ou de déranger le sol traité.

Ne pas couvrir la bande traitée avec de la terre lors de la cultivation du sol entre les rangs.

**REMARQUE:**

S'il pleut très fort après une application de prélevée, ce produit pourrait causer des dommages sérieux au carottes ou panais.

**USAGE EN POSTLEVÉE:**

Carottes, céleri, panais, et brise-vent: Le traitement détruit au contact les mauvaises herbes annuelles en croissance, supprime les semis de mauvaises herbes et offre une répression de la sétaire.

**RÉ-ENSEMENCEMENT:**

Si le premier ensemencement de pomme de terre, panais ou carottes ne donnent pas une germination convenable, la même culture peut être ré-ensemencer dans un sol traité à AFOLAN F HERBICIDE. Bien travailler le sol avant le ré-ensemencement. Il ne faut pas faire une seconde pulvérisation car la culture peut être endommager. Ne pas semer d'autres cultures avant 12 mois après la dernière pulvérisation de carottes, pomme de terres, et panais. Ne pas semer d'autres cultures avant 4 mois après la dernière pulvérisation car il pourrait en résulter des dommages à toutes cultures subséquentes.

**MAUVAISES HERBES SUSCEPTIBLES:**

Les mauvaises herbes suivantes peuvent être supprimées ou réprimées\* par AFOLAN F HERBICIDE selon la population et la grosseur des plantes: LA PLUPART DES GRAMINÉES ANNUELLES tel que la sétaire verte et glauque, échinochloa pied-de-coq, digitale, panic capillaire, panic d'automne et éleusine de l'Inde; MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES - laiteron potager, stellaire moyenne, spargoute des champs, chénopode, séneçon vulgaire, renouée des oiseaux, kochia à balais, chénopode blanc, amarante fausse-blite, pourpier potager, herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, renouée, tabouret des champs, abutilon, renouée liseron, radis sauvage, vélar fausse giroflée. AFOLAN F HERBICIDE supprime les plantules seulement de pissenlit, de plantain et de laiteron. Il ne supprime pas les mauvaises herbes vivaces déjà établies. L'addition d'une huile concentrée ou d'un surfactant est recommandée lorsque AFOLAN F HERBICIDE est utilisé en postlevée.

*\*La répression parvient lorsque le produit est pulvérisé sur la sétaire en post levée.*

**ATTENTION:**

Ne pas couper pour le foin ou faire paître le bétail dans les cultures traitées; les données à l'appui d'un tel usage sont insuffisantes.

2017-3980

2017-09-01

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ce produit peut irriter les yeux, le nez, la gorge et l'épiderme. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après utilisation. Ne pas contaminer les aliments pour les animaux ou les humains. Ne pas contaminer les plans d'eau. Éviter tout contact avec engrais, insecticides, fongicides et semences.

N'appliquer qu'aux endroits recommandés. Ne pas vider les réservoirs près des arbres ou des plantes à conserver ou dans les endroits où leurs racines peuvent s'étendre. Ne pas vaporiser le produit ou rincer le réservoir ayant contenu AFOLAN F HERBICIDE dans des endroits où celui-ci pourrait se répandre et nuire à la végétation environnante. Ne pas utiliser sur pelouses, allées, entrées, courts de tennis ou autre endroits de ce genre. Éviter que la dérive du produit ne se répande sur les plantes à conserver.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une combinaison en coton par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.

Des systèmes fermés sont requis pour le mélange et le chargement. Un système fermé permet de retirer un pesticide de son contenant original et de rincer, mélanger, diluer et transférer le produit avec des boyaux, des tuyaux et des raccords suffisamment étanches pour prévenir toute exposition au pesticide ou à la solution de rinçage. Aucun rinçage n'est requis si le pesticide est utilisé sans être dilué.

Durant l'application, utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, dispositif de filtration des poussières et des embruns ou dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine.

Limiter à [77 kg p.a.] la quantité de produit manipulée par jour par personne lors du mélange, du chargement et de l'application par rampe de pulvérisation. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

## **DELAIS DE SÉCURITÉ**

NE PAS entrer ou laisser entrer les travailleurs dans les sites traités pendant le délai de sécurité (DS), selon les tableaux suivants.

**Délais de sécurité pour les utilisations dont l'homologation est maintenue (carotte, panais, pomme de terre, asperge, brise-vent)**

<b>Culture</b>	<b>Activité après traitement</b>	<b>Délai de sécurité et/ou délai d'attente avant la récolte</b>
Pomme de terre	Toutes les activités	4 jours
Asperge	Toutes les activités	4 jours
	Dépistage	8 jours

2017-3980

2017-09-01

Carrote	Toutes les autres activités	2 jours
Panais	Récolte	60 jours
	Dépistage	9 jours
	Toutes les autres activités	2 jours
Brise-vent	Toutes les activités	6 jours

**Délais de sécurité provisoires pour les utilisations faisant l'objet d'un abandon graduel prolongé (aneth, céleri)**

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité et/ou délai d'attente avant la récolte
Céleri	Postlevée	Dépistage : 7 jours Toutes les autres activités : 4 jours
Aneth	Prélevée seulement	2 jours
	Postlevée seulement	Dépistage : 9 jours Toutes les autres activités : 2 jours
	Prélevée et postlevée	Prélevée : 12 heures Dépistage : 7 jours Toutes les autres activités : 1 jour

**PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT**

Toxiques pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

**PREMIERS SOINS:**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **SI AVALÉ**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**SI DANS LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

2017-3980

2017-09-01

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.**

Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).

**ENTREPOSAGE:** Entreposer dans le contenant d'origine. NE PAS ENTREPOSER à des températures sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant un an ou plus, bien agiter avant d'utiliser. Garder le contenant bien fermé et loin des semences, engrais, plantes, et aliments pour les humains et les animaux. Ne pas entreposer dans ou près des habitations. En cas d'incendie, de contenants abîmés ou de fuite, composer le numéro sans frais 1 800 535-5053.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE:** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DE LA SOLUTION NON UTILISÉE:** S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois le traitement terminé, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, PAS SUR LES CULTURES, loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, des canaux d'irrigation et de la végétation désirable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2017-3980  
2017-09-01

### AUTRES CULTURES - EST ET OUEST CANADIEN

Bien suivre les directives pour le mélange de AFOLAN F HERBICIDE avant la pulvérisation.  
**QUANTITÉ D'EAU:** Utiliser de 200 à 400 litres d'eau à l'hectare pour une pulvérisation généralisée sauf pour les arbre fruitiers. (Suivre LE MODE D'EMPLOI **soigneusement.**)

CULTURE	APPLICATION	MÉTHODE	TAUX/HECTARE	
			Terre noire et sol argileux matière organique	Terre ranche ou argileuse faible en matière organique

<b>POMME DE TERRE</b> Ensemencer à au moins 5 cm de profondeur	PRÉLEVÉE	1) Faire l'application avant l'émergence de la culture ou lorsque les fannes de profondeur sont complètement couvertes par le buttage. Traiter avant que les graminées aient 5 cm de hauteur et avant que les mauvaises herbes à feuilles larges aient 15 cm de hauteur. Éviter de cultiver à moins que ce ne soit absolument nécessaire.	3.9 L	2.7 - 4 L
		2) AFOLAN F HERBICIDE + DUAL. Mélanger dans le réservoir + et appliquer sur toute la surface après le premier buttage mais avant l'émergence des fannes ou de mauvaises herbes. Éviter de cultiver à moins que ce soit absolument nécessaire.	2,5 L AFOLAN F + 2,75 L Dual	1,9 L AFOLAN F + 2 L Dual

2017-3980

2017-09-01

<b>CAROTTE, PANAI, ANETH</b> Ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur	PRÉLEVÉE	Faire l'application en bande ou à la volée après l'ensemencement. La pluie ou l'irrigation sont nécessaires pour une bonne suppression.	2 - 2,4 L	1,4 - 2 L
	POSTLEVÉE	Pour cultures non-traitées en prélevée, faire une seule application quand les carottes ont 2 vraies feuilles et plus. Sur terre noire, les carottes et panais doivent avoir plus que 8 cm de hauteur lors de l'application. Se servir du taux moindre sur petites plantules de mauvaises herbes et du taux plus élevé sur mauvaises herbes plus grosses et mieux établies.	2 – 2,4 L (selon la grandeur des mauvaises herbes)	
		Utiliser avant que les graminées annuelles aient 5 cm de hauteur et avant que les mauvaises herbes à feuilles larges aient 15 cm de hauteur. Sur le panais, si semé en sol sableux, ne pas utiliser plus que 2,7 L/ha. Durant un climat chaud et sec, faire l'application pendant la période fraîche de la journée, pour éviter les dommages. Ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa pour éviter les dommages à la culture. On peut se servir de AFOLAN F HERBICIDE après un traitement à l'huile herbicide pourvu qu'il y ait une journée entre les traitements. L'huile herbicide peut être pulvérisée 2 semaines après AFOLAN F HERBICIDE (un intervalle plus court peut causer des dommages). NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR AFOLAN F HERBICIDE AVEC UNE HUILE HERBICIDE OU DES ADJUVANTS.		
	PRÉLEVÉE PLUS POSTLEVÉE	Se servir d'un maximum de 2,0 L/ha en PRÉLEVÉE suivi d'un maximum de 2,7 L/ha en POSTLEVÉE. Il doit y avoir au moins 2 semaines entre les pulvérisations autrement il y aura des dommages à la culture. NE JAMAIS appliquer plus que ces deux pulvérisations par saison et ne jamais se servir de taux plus élevés. Il faut observer le mode d'emploi souligné ci-haut pour les applications prélevée et postlevée.	1.3L suivi de 2 - 2,4 L pour carottes	1,3L suivi de 2 - 2,4 L pour carottes
			1.3L suivi de 2 L pour panais et aneth	1.3L suivi de 2 L pour panais et aneth
<b>CÉLERI</b>	POSTLEVÉE	Appliquer aux plantes transplantées aussitôt que la nouvelle pousse aura débutée. Une décoloration temporaire peut se produire.	2,7-3,73 L	2,0-2,7 L
<b>ASPERGE</b>	PRÉLEVÉE	Pulvériser en bande ou à la volée avant la saison de coupe	3,62 L	3,62 L

2017-3980

2017-09-01

		immédiatement après un sarclage et répéter à la fin de la saison de coupe après un sarclage.		
--	--	--	--	--

<b>BRISSE-VENT</b> (ouest canadien)	Se servir de 4,8 L/ha de AFOLAN F HERBICIDE avant ou immédiatement après que les mauvaises herbes émergent, mais immédiatement après que les mauvaises herbes émergent, mais avant qu'elles aient de 10 cm de hauteur. Pour les Nouvelles plantations D'ÉRABLE NÉGONDO, CARAGANA, FRÊNE VERT, ORME AMÉRICAN ET SIBÉRIEN, PEUPLIER ET SAULE, ne pas faire de pulvérisation jusqu'à 10 jours après la transplantation. Si les bourgeons à feuilles sont ouverts, appliquer sous forme de jet dirigé pour éviter le contact avec les feuilles. Pour les plants D'ÉPINETTE BLANCHE OU DU COLORADO OU DE PIN SILVESTRE d'au moins 2 ans, ne pas faire de pulvérisation jusqu'à 10 jours après la transplantation mais avant que la pousse débute. Pour les PLANTATIONS ÉTABLIES d'espèces à grandes feuilles, diriger la pulvérisation vers la base de arbres pour éviter le feuillage. Dans le cas des CONIFÈRES ÉTABLIS, utiliser un jet dirigé avant que les nouvelles pousses débutent au printemps. Pulvériser jusqu'au ruissellement.
--	--

La liste suivante peut servir de guide pour l'emploi de AFOLAN F HERBICIDE :

<b>RECOMMANDATION</b>	<b>HECTARES TRAITÉS</b>	
<b>TAUX/HECTARE (TAUX/ACRE)</b>	<b>AVEC 1 LITRE D'AFOLAN F HERBICIDE</b>	
1,4 L	1,0 pinte	0,7
2,0 L	1,4 pintes	0,5
2,7 L	2,0 pintes	0,4

On NE PEUT PAS se servir du guide pour l'application en bande de AFOLAN F HERBICIDE. Il faut faire un calcul à part.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :** Gestion de la résistance à AFOLAN F HERBICIDE, herbicide du groupe 7. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à AFOLAN F HERBICIDE et à d'autres herbicides du groupe 7. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans

2017-3980

2017-09-01

lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner AFOLAN F HERBICIDE ou les herbicides du même groupe 7 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER:**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB

R3B 0X1

1-855-264-6262

AFOLAN est de marque déposée de ADAMA Group Company.

RIVAL est de marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

Dual est une marque déposée de Syngenta Inc.